



« Nous ne pouvons pas seulement dire aux migrants courage, patience. Il faut leur donner une espérance concrète »

- Pape François

Les migrations

La migration est le déplacement d'une personne ou d'un groupe de personnes du lieu où elles vivent vers un autre lieu. Il s'agit d'un changement de résidence.

Lorsque des personnes quittent une région ou un pays, on parle d'émigration ; lorsque des personnes arrivent en provenance d'autres pays, on parle d'immigration.

Les migrations ne constituent pas un phénomène nouveau. Elles ont commencé dès que l'humanité est apparue, elles se poursuivent aujourd'hui et elles ont favorisé « la rencontre des peuples et la naissance de nouvelles civilisations »¹. Ce qui est normal, car l'être humain est capable de chercher la manière de vivre mieux et dans de meilleures conditions. C'est la raison pour laquelle l'être humain se déplace et s'est déplacé partout sur la terre.

Les migrations à l'époque actuelle

D'après le Portail sur les Données Migratoires², le monde compte 7.8 milliards de personnes, parmi lesquelles *280.6 millions sont des migrants*, soit 3.6 % de la population. Cette donnée est d'une importance capitale pour penser, analyser et appréhender ce phénomène. En effet, jamais auparavant les différentes cultures du monde ne s'étaient autant rencontrées, tant physiquement, par la présence de personnes d'autres cultures, que virtuellement, par les moyens de communication. Ces seules données révèlent déjà *un monde interconnecté* par une infinité de passerelles culturelles – en d'autres termes, *un monde diversifié qui coexiste*. C'est la raison pour laquelle « il n'est pas possible aujourd'hui de comprendre la migration sans prendre en compte la mondialisation »³.

¹ Le Saint-Père François, 2020 : [Lettre Encyclique Fratelli Tutti du Saint-Père François sur la fraternité et l'amitié sociale](#).

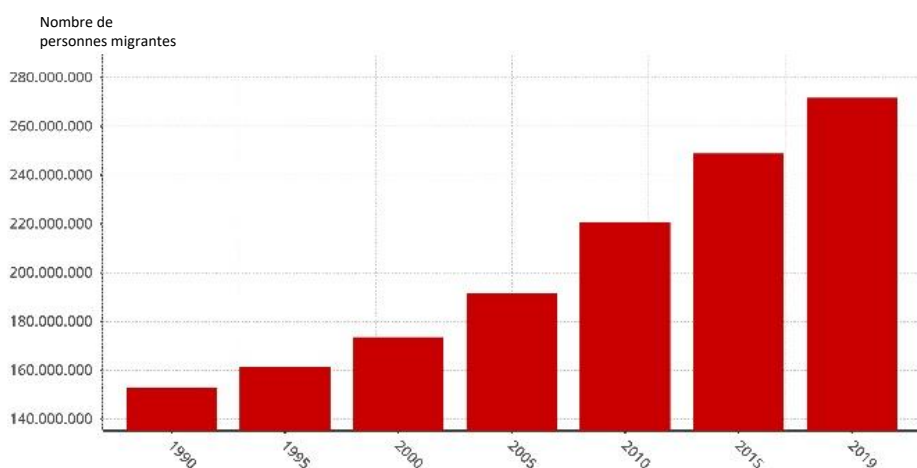
² Plus d'informations : <https://www.migrationdataportal.org/fr>.

³ Luis González-Carvajal Santabábara, 2005 : *En defensa de los humillados y ofendidos*.

De nos jours, la migration est devenue un des points cruciaux dans les problématiques internationales. Elle implique un engagement humanitaire qui concerne les gouvernements du monde, mais également la société en général, les organisations internationales, et, bien entendu, l'Église catholique.

C'est pour cela que les derniers Papes en parlent comme des « signes des temps », qu'il faut, par conséquent, observer et interpréter à la lumière de l'Évangile, de manière à les comprendre et à leur chercher des solutions.

Evolution du nombre total de migrants dans le monde Population résidant dans un pays autre que son pays d'origine



Source : ONU Migration (OIM), Graphique : [epdata](#)

Les types de migrations humaines

Migration humaine selon l'échelle géographique : Interne lorsque les personnes se déplacent ou changent de résidence à l'intérieur de leur propre pays. Externe ou Internationale lorsque les personnes émigrent vers d'autres pays.

Migrations humaines selon l'origine et la destination : Il s'agit de la migration entre les zones rurales et urbaines.

Migration selon le degré de liberté : Toutes les migrations ne sont pas libres et choisies. Souvent, les personnes doivent quitter leur pays pour des raisons économiques, à cause de catastrophes naturelles, de conflits armés ou de persécutions pour différents motifs.

Migration selon l'âge : la migration d'adultes est la plus courante, mais la migration d'enfants et celle de personnes âgées existent également.

Migration régulière et irrégulière : Font partie de la première catégorie ceux qui entrent légalement dans un pays d'accueil. Font partie de la seconde catégorie ceux qui, en raison de diverses circonstances, presque toujours dues à la pauvreté, migrent vers d'autres pays, y entrent illégalement et sans aucun type de document.

L'Église catholique et son rôle dans la question des migrations

Face à cette situation, l'Église considère qu'il faut insister sur la reconnaissance et la défense des *droits des migrants* afin de garantir un minimum de protection et de reconnaissance à ceux qui se trouvent dans cette situation.

Lors du Forum international sur les migrations et la paix qui s'est tenu en février 2017, le Pape François a expliqué que la question des migrations pouvait se résumer en quatre verbes : **accueillir, protéger, promouvoir et intégrer**.

Dans l'Encyclique *Fratelli Tutti*, le Pape écrit : « **Il ne s'agit pas d'imposer d'en haut des programmes d'assistance, mais d'accomplir ensemble un chemin à travers ces quatre actions, pour construire des villes et des pays qui, tout en conservant leurs identités culturelles et religieuses respectives, soient ouvertes aux différences et sachent les valoriser sous le signe de la fraternité humaine** »⁴

Accueillir les migrants ne consiste pas à leur fournir uniquement de la nourriture et un abri. En effet, l'Église n'entend pas se limiter à un « simple assistanat », car elle considère qu'un authentique accueil doit fournir ce qu'il faut pour garantir la sécurité personnelle de base (santé, éducation, emploi) et même la sécurité religieuse, malgré les difficultés et les obstacles.

Protéger. Accueillir va donc toujours de pair avec *protéger*, c'est-à-dire veiller à la défense des droits de l'homme et à leur reconnaissance, ainsi qu'à la dignité personnelle de chaque migrant.

Les migrants sont souvent plus vulnérables à l'exploitation, aux abus et à la violence. Nous parlons de millions de travailleurs migrants – en particulier ceux en situation irrégulière, de réfugiés et de demandeurs d'asile, de victimes de la Traite. La défense de leurs droits inaliénables, la garantie de leurs libertés fondamentales et le respect de leur dignité sont des tâches dont nul ne peut s'exonérer. La protection de ces frères et sœurs est un impératif moral.

Promouvoir. « Protéger ne suffit pas, il faut promouvoir le développement humain intégral des migrants, des déplacés et des réfugiés, qui "se réalise à travers le soin que l'on porte aux biens incommensurables de la justice, de la paix et de la sauvegarde de la création". Le développement, selon la doctrine sociale de l'Église, est un droit indéniable de tout être humain »⁵.

Il est nécessaire d'accueillir et de protéger les personnes, tout en les impliquant dans leur processus de développement, les rendant ainsi « protagonistes de leur propre relèvement. Pour des raisons évidentes, cela va toujours de pair avec le devoir de protection et de défense contre toute forme de discrimination sociale, que ce soit en matière d'emploi, de

⁴ Le Saint-Père François, 2020 : [Lettre Encyclique Fratelli Tutti du Saint-Père François sur la fraternité et l'amitié sociale](#), §129.

⁵ Le Saint-Père François, 2017 : [Discours du Pape François aux participants au Forum international « Migrations et paix »](#).

famille ou de toute forme d'exploitation, en gardant à l'esprit que le migrant est un être humain, un enfant de Dieu »⁶.

Intégrer. « L'intégration, qui n'est ni assimilation ni incorporation, est un processus bidirectionnel, qui se fonde essentiellement sur la reconnaissance mutuelle de la richesse culturelle de l'autre : ce n'est pas l'aplatissement d'une culture sur l'autre, ni un isolement réciproque »⁷.

Intégrer, c'est inclure la *religiosité* et la *culture* de chaque individu et aussi de chaque pays. En d'autres termes, l'intégration implique d'accepter les autres et de s'ouvrir à eux en tant que membres d'une communauté tout en respectant leur culture et leur religion. De son côté, le migrant devrait également travailler pour accepter les autres avec leurs propres coutumes et s'adapter à un nouveau mode de vie.

Le processus d'intégration des migrants ne devrait pas être considéré comme de la « tolérance » et de la « générosité », mais plutôt, d'une part, comme l'action de voir, d'écouter et de connaître celui qui arrive, de manière à l'assister en tant que prochain, avec le respect inhérent à cette condition ; et d'autre part, comme l'ouverture du migrant à connaître et respecter la culture du lieu qui l'accueille.

Le Pape nous dit : « conjuguer ces quatre verbes, à la première personne du singulier et à la première personne du pluriel, représente aujourd'hui un devoir, un devoir à l'égard de frères et sœurs qui, pour des raisons diverses, sont forcés de quitter leur lieu d'origine : un devoir de justice, de civilisation et de solidarité. »

Notre société mondialisée est devenue aujourd'hui interculturelle. Il s'agit également d'un phénomène que nous devons appréhender et gérer si nous voulons éviter de futurs conflits. Pour cela, notre regard sur ces personnes pourra peut-être changer si nous découvrons en chacun d'eux le Christ lui-même, comme nous l'a enseigné saint Vincent de Paul.

L'une des conséquences de la migration est la traite des êtres humains et le sans-abrisme. Comme nous l'avons évoqué plus haut, souvent les personnes doivent quitter leur lieu de résidence parce qu'elles se heurtent au manque de travail, à l'extrême pauvreté ou aux guerres et conflits armés. Lorsque les migrants ne disposent pas des ressources nécessaires pour trouver un logement décent pour y vivre, ils doivent se contenter de rester dans un centre d'hébergement ou peut-être même dans la rue. C'est alors que les trafiquants d'êtres humains trompent le migrant : ils lui offrent un emploi très bien rémunéré, qui se révèle être en réalité une arnaque pour l'exploiter.

C'est pour cela que nous avons souhaité aborder ces trois thèmes – migration, traite des personnes et sans-abrisme – dans un seul document. En effet, ces problèmes, qui touchent le monde entier et sont imbriqués les uns dans les autres, méritent d'être examinés de manière holistique.

⁶ Le Saint-Père François, 2017 : [Discours du Pape François aux participants au Forum international « Migrations et paix »](#).

⁷ *Ibidem*.



« La traite des personnes [...] est une blessure ouverte sur le corps du Christ, dans le corps de l'humanité tout entière, c'est une blessure profonde qui touche également chacun de nous. [...] [J'invite les femmes et les hommes à] lutter de toutes nos forces contre toute forme d'exploitation de la traite des personnes. »⁸

- Pape François

La traite des personnes

La traite des êtres humains constitue une des plus graves violations des droits de l'homme. Ce problème mondial, qui affecte la vie de millions de personnes dans pratiquement tous les pays, est l'un des crimes les plus honteux qui soit, car il prive les victimes de leur dignité. Par la contrainte et la tromperie, la Traite exploite des femmes, des hommes et des enfants de toutes les régions du monde. Si la forme la plus connue est l'exploitation sexuelle, des centaines de milliers de personnes sont aussi réduites à des pratiques comme le travail forcé, la servitude domestique, la mendicité des enfants ou le prélèvement d'organes.

Sexe et âge des victimes de la Traite

Cette question reflète la situation dramatique des différents types de victimes de la Traite ; cependant les effets du phénomène sur ces mêmes personnes, sur leurs familles, sur la santé de la société, sont tout aussi graves et désastreux, comme on vient de le mentionner dans le cas de l'exploitation sexuelle et du travail et de tous les types d'esclavage, car ils constituent une atteinte à la dignité humaine, à l'équité et à la civilisation de l'amour.

Au niveau mondial, une victime de la Traite sur cinq est un enfant, mais dans les régions et sous-régions plus pauvres, comme l'Afrique, la majorité des victimes sont des enfants. Ils sont exploités à des fins de mendicité forcée, pornographiques ou sexuelles. Ils peuvent aussi être des recrues forcées dans les conflits, comme par exemple les enfants-soldats.

Deux tiers des victimes de la traite des êtres humains dans le monde sont des femmes. La grande majorité d'entre elles sont des jeunes femmes qui ont été trompées par de fausses promesses d'emploi, puis violées, droguées, séquestrées, battues ou menacées de violence, ou qui ont été forcées de s'endetter, se sont vu confisquer leur passeport ou ont subi un chantage.

⁸ Le Saint-Père François, 2022 : [Message vidéo du Pape François à l'occasion de la 8^e Journée mondiale de prière et de réflexion contre la traite des êtres humains.](#)

La proportion d'hommes dont on a découvert qu'ils avaient été victimes de la Traite est très nettement inférieure à celle des femmes, et ce pour plusieurs raisons.

Compte tenu de la diversité des genres de Traite, il n'existe pas de profil unique de la victime type. Aucune région du monde n'est épargnée et les victimes sont choisies indépendamment de leur sexe, de leur âge ou de leur origine. Ainsi, des enfants d'Europe orientale peuvent être acheminés vers l'Europe occidentale à des fins de mendicité ou de vol à la tire ; quant aux jeunes femmes, originaires d'Afrique par exemple, on les appâte par de fausses promesses d'emploi dans le mannequinat ou en tant que jeunes filles au pair (garde d'enfants en échange d'un logement) et elles se retrouvent ensuite piégées dans un univers d'exploitation sexuelle et de pornographie ; de fausses promesses de travail légal sont faites à de nombreuses femmes asiatiques, mais dans la réalité elles se retrouvent séquestrées et maltraitées ; des hommes et des femmes, originaires d'Amérique du Sud et amenés en Amérique du Nord, peuvent être contraints de travailler dans des conditions déplorables dans des exploitations agricoles.

La Traite dans le monde :

- 49% sont des femmes
- 21% sont des filles
- 18% sont des hommes
- 12% sont des garçons

Types d'exploitation :

- Femmes : 70% souffrent d'exploitation sexuelle
20% souffrent d'exploitation par le travail
10% souffrent d'autres formes d'exploitation
- Hommes : 89% souffrent d'exploitation par le travail
7% souffrent d'exploitation sexuelle
4% souffrent d'autres formes d'exploitation

Comment pouvons-nous aider ?

Il existe divers moyens, aux niveaux national et international, pour lutter contre la traite des êtres humains. La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, et le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, ont été adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2000 ; ils sont entrés en vigueur à la fin de 2003. En tant que seul instrument juridique international qui considère la traite des personnes comme un crime, le Protocole est le principal outil mondial destiné à prévenir et à combattre la traite des êtres humains, à protéger et aider les victimes, et à promouvoir la coopération entre les pays en vue de lutter contre cette forme de criminalité.

Au niveau national, les pays continuent d'appliquer le Protocole et s'efforcent d'incorporer à leur droit national une législation contre la traite des êtres humains. Le nombre de pays dotés d'une législation anti-traite et d'unités de police spécialisées augmente également d'année en année. Cependant, malgré la hausse du nombre de condamnations pour traite

de personnes, ce nombre demeure encore faible. Pour résoudre ce problème, une mise en œuvre plus efficace du Protocole au niveau national et une coopération accrue aux niveaux régional et international sont essentielles.

Il ne faut toutefois pas considérer que la lutte contre la traite des êtres humains est uniquement la responsabilité des autorités publiques. Les citoyens ordinaires peuvent aider à combattre ce crime en étant conscients du problème et en veillant à ce que la détresse des victimes ne passe pas inaperçue. Il existe de nombreux moyens efficaces pour aider à lutter contre ce crime :

- **Soyez vigilant** : Si vous constatez quelque chose de suspect qui pourrait être lié à la Traite, prévenez la police ou appelez le service local d'assistance téléphonique contre la Traite, s'il en existe un. Les soupçons peuvent naître sur votre lieu de travail ou dans votre vie privée. Si vous n'êtes pas certain, il vaut mieux se tromper que de laisser une autre victime en esclavage.
- **Cherchez à en savoir plus** : Renseignez-vous sur ce qui se fait dans votre communauté, voyez comment vous pouvez agir et encouragez vos amis, votre famille et votre voisinage à prendre mieux conscience de ce crime. Les pouvoirs publics nationaux et les organisations non gouvernementales sont nombreux à participer à la lutte contre la traite des êtres humains.
- **Tenez-vous informé** : Consultez les [fiches de formation AIC sur la traite de personnes](#) que nous vous avons envoyées en 2018 et 2019 (Page Web AIC : Publications/Documents de formation/Document n°29). Vous y découvrirez la campagne *Cœur Bleu* de l'ONUDC contre la traite des êtres humains, dont voici le lien : www.unodc.org/blueheart. Cette initiative internationale vise à sensibiliser l'opinion au sort des victimes et à obtenir un soutien politique pour poursuivre les criminels impliqués dans la traite des êtres humains.
- **Aidez à vérifier les offres d'emploi** : De nombreuses personnes sont attirées par des offres d'emploi proposant des avantages et des salaires élevés, y compris des voyages et des déplacements hors du pays dans lequel elles vivent. Dans de nombreux cas, il s'agit de méthodes utilisées par les criminels pour attirer les victimes potentielles et les faire tomber dans la Traite.
- **Utilisez correctement Internet** : Il est important d'informer les parents et les jeunes que nous accompagnons dans nos services AIC sur la question de la traite des êtres humains et sur le fait que les outils numériques sont l'espace idéal utilisé par les réseaux de Traite pour entrer en contact avec les victimes. Souvent, les informations personnelles suffisent aux trafiquants pour recruter des enfants et des adolescents. Les parents devraient apprendre à leurs enfants à gérer leur image et à bien utiliser les réseaux sociaux. Les trafiquants se montrent habituellement très sympathiques sur ces réseaux et commencent à s'intéresser à la vie de leurs victimes potentielles.

Sources : UNODC (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime) ;
Programme de Formation AIC juillet 2018-janvier 2019 Trafic de migrants et Traite de personnes





« Il n’y a point de charité qui ne soit accompagnée de justice »

- Saint Vincent de Paul

Le sans-abrisme

Qu’est-ce que le sans-abrisme ?

Le sans-abrisme désigne le phénomène social des personnes qui ne disposent pas d’un lieu de vie décent et permanent, où elles pourraient se reposer, s’abriter ou avoir quelque intimité. Elles sont obligées de vivre soit dans la rue, soit dans des abris temporaires. Les personnes sans-abri sont également appelées « personnes sans domicile fixe ».

Certaines des causes du sans-abrisme sont : la migration, la pauvreté, le chômage, les troubles mentaux dus à la consommation de drogues, la violence domestique, le divorce, la rupture des liens familiaux, les handicaps.

Les conséquences du sans-abrisme pour les personnes qui vivent dans la rue peuvent parfois entraîner les situations suivantes :

- **Pas de nourriture** : Une personne sans logement n’a rien à manger, dépend de la bonne volonté de tel ou tel voisin, d’une aide alimentaire ou de ce qu’elle réussit à trouver dans une poubelle.
- **Pas de chaleur sociale** : Une personne sans abri n’a ni famille pour l’accueillir ni ami pour l’aider. Elle manque de chaleur humaine, ce qui la fait se sentir mal et lui donne le sentiment d’être abandonnée.
- **Pas d’estime de soi** : Une personne sans abri n’a plus confiance en elle, elle n’a plus envie de vivre ni de se battre pour remonter la pente.
- **Pas de droits** : Une personne sans abri n’a pas de logement, n’a pas de travail et très souvent n’est pas suivie par les services sociaux.
- **Pas de dignité dans la mort** : Une personne sans abri meurt dans la rue, seule, sans personne à ses côtés. Avec un peu de chance, quelqu’un s’en rendra compte, appellera les services d’urgence et son corps sera récupéré.

A quoi les personnes sans abri sont-elles confrontées ?

Extrait de l'article « Le drame du sans-abrisme à notre époque »⁹ :

« Toute personne, dès sa naissance, a des droits et une dignité. Cependant, lorsqu'on est sans abri, on rentre souvent dans un processus de désespoir. Une personne ne perd jamais sa dignité, mais elle peut perdre, parfois, la capacité de la défendre. En effet, nombre d'entre elles ont accumulé des expériences traumatisantes [...] qui nuisent à leur état psychologique, ce qui les affecte au moment de devoir prendre des décisions dans leur vie. Qui plus est, au cours de ce processus, les principales sources de soutien, telles que les ressources économiques, les relations familiales et les amitiés, s'épuisent.

Dans ces circonstances, les espoirs de ces personnes s'évanouissent à mesure qu'elles réalisent que leurs efforts ne suffisent pas à résoudre les problèmes qui se posent, et que ceux-ci à leur tour deviennent plus complexes, générant davantage de souffrance. C'est ainsi que la "motivation pour que cela change", devient un simple "besoin de s'adapter pour survivre", ce qui leur donne la fausse illusion qu'elles ne méritent rien de plus. [...]

Dans le même temps, il y a un rejet sociétal du sans-abrisme, ce qui contribue à créer des idées superficielles et parfois fausses sur le problème. A cause de cela, ces personnes sont confrontées à des préjugés, à la discrimination et à la perte de leurs droits. »

Saint Vincent de Paul, Sainte Louise de Marillac et le sans-abrisme

Dans son article « Sans-abrisme : notre héritage et notre défi », publié par la Famille Vincentienne¹⁰, le Père Michael Carroll, CM, mentionne comment saint Vincent de Paul, conscient du problème du sans-abrisme en France, s'est tourné vers ses relations pour trouver une solution à cette situation. En voici un bref résumé :

À de nombreuses reprises, la reine Anne d'Autriche a donné à saint Vincent d'importantes sommes d'argent pour établir les missions de sa Congrégation. Une d'entre elles s'est établie à Sedan pendant la terrible guerre de Trente Ans.

En d'autres occasions, Vincent a choisi d'utiliser l'argent pour construire 13 petites maisons près de St Lazare, la maison mère de la Congrégation de la Mission. Il a loué ces maisons aux Dames de la Charité pour héberger les enfants trouvés.

« A l'«Hospice du Nom de Jésus», saint Vincent, âgé déjà de 72 ans, a mené des programmes de secours massifs en fournissant de la soupe deux fois par jour à des milliers de pauvres et en nourrissant des milliers d'autres dans les maisons des Filles de la Charité. Il a organisé des collectes, recueillant chaque semaine 5 à 6 000 livres de viande, 2 à 3 000 œufs, des vêtements et différents ustensiles. Il a fourni un logement aux personnes déplacées. [...]

⁹ Partido por un mundo más justo (M+J), 2021 : [« El drama del sinhogarismo en estos tiempos »](#).

¹⁰ Michael Carroll, CM, 2022 : [« Homelessness – Our Heritage and Challenge »](#).

Bien que ni Vincent ni Louise n'aient connu la terminologie "changement systémique", tous deux ont reconnu, à la base, que l'éducation et la formation professionnelle revêtaient une très grande importance pour transformer la vie des personnes sans abri et des pauvres.

Vincent et Louise de Marillac étaient profondément engagés dans l'éducation et la formation morale des jeunes qui vivaient dans la rue ou dans des conditions précaires. Ils voulaient qu'ils développent les compétences nécessaires pour trouver un emploi. C'est pour cela que Louise a créé, avec le soutien de Vincent, les "petites écoles" et qu'elle a fait de l'instruction des jeunes gens pauvres l'une des principales œuvres des premières Filles de la Charité. »

Le Père Robert Maloney, CM, commente à ce propos : « Le souci pour les personnes sans-abri était au cœur des activités caritatives de Saint Vincent – de l'accueil des enfants trouvés abandonnés par leurs parents à l'organisation de l'aide aux personnes déplacées par le conflit en Lorraine, à la distribution de soupe aux milliers de citoyens les plus pauvres de Paris. À bien des égards, les initiatives de St Vincent ont été fondamentales dans l'établissement des principes de la charité structurée et bien administrée que nous connaissons aujourd'hui. Les valeurs qui sous-tendaient ce travail étaient également centrales : Saint Vincent exigeait de la diligence et de la responsabilité de ceux qui servaient les pauvres dont il s'occupait »¹¹.

¹¹ Robert Maloney, CM, 2018 : « [Saint Vincent et les personnes sans-abri](#) ».



Actions de l'AIC envers les personnes migrantes, les victimes de la Traite et/ou les personnes sans abri

Plusieurs groupes de volontaires du réseau AIC accompagnent des migrants, des victimes de la Traite et/ou des personnes sans abri.

Dans leurs services, ces groupes mènent des actions visant à répondre aux besoins de ces personnes dans de multiples domaines :

- **Nutrition :**
 - Service de petit-déjeuner, de déjeuner et/ou de dîner
 - Distribution de nourriture et de repas
 - Jardin social
- **Santé et hygiène :**
 - Accès à des douches et à des laveries
 - Distribution d'articles d'hygiène
 - Soins médicaux et infirmiers
 - Distribution de médicaments
 - Accompagnement émotionnel
 - Distribution de couvertures et de matelas
 - Depuis le début de la pandémie : fourniture de masques et d'autres équipements de protection, tests et vaccination contre le Covid
- **Logement** (provisoire ou définitif)
- **Éducation :**
 - Enseignement de la langue du pays (cours pour étrangers)
 - Conférences éducatives sur divers sujets
 - Soutien scolaire et cours de remise à niveau
 - Ateliers de formation professionnelle
- **Orientation socioprofessionnelle**
- **Renforcement des liens sociaux :**
 - Activités récréatives pour les enfants
 - Rétablissement des liens familiaux
 - Activités sportives et de loisirs
 - Excursions et sorties
- **Sécurité :** Soutien complet aux victimes de violence et/ou de la traite d'êtres humains
- **Service de bagagerie (entreposage de bagages)**





AIC Colombie



AIC Italie

Ateliers de formation professionnelle pour les migrants



AIC Italie



AIC Nigeria

Jardins sociaux avec des migrants



AIC Colombie



AIC Madagascar

Hébergement et/ou repas pour les personnes sans toit après la destruction de leur maison





AIC Pologne

Activités récréatives avec enfants migrants



AIC Ukraine

Distribution de nourriture et d'aide matérielle à des personnes sans abri



AIC Ukraine



AIC Italie

Petit-déjeuner pour des personnes sans abri



AIC Ukraine

Repas pour des personnes migrantes



AIC Espagne

Logement pour des personnes migrantes



AIC France

Centre de jour pour femmes sans abri



Questions pour réfléchir sur les trois thèmes de la fiche de formation

Sur les migrations

1. La migration reflète les problèmes des lieux d'origine. Parmi eux, lesquels sont les plus graves (Trois au maximum) ?
2. Quels avantages apporte la migration aux pays d'accueil (Trois au maximum) ?
3. Quels sont les principaux traumatismes subis par les migrants pendant le transit entre les lieux d'origine et les lieux de destination (Trois au maximum) ?
4. Quelles sont les principales actions de l'AIC en faveur des migrants (Trois au maximum) ?

Sur la traite des personnes

1. Quels sont les effets les plus graves de la Traite des êtres humains sur les victimes et leurs familles (Trois au maximum) ?
2. Dans la Traite des personnes, qu'est-ce qui interpelle notre engagement humain, chrétien et vincentien (Trois au maximum) ?
3. Quelles sont les principales actions de l'AIC contre la traite des êtres humains et en faveur des victimes (Quatre actions au maximum) ?

Sur le sans-abrisme

1. Quels problèmes le sans-abrisme reflète-t-il et produit-il dans nos contextes sociaux (Quatre au maximum) ?
2. Quelles activités caractéristiques de nos Fondateurs sont toujours valables aujourd'hui pour la lutte contre le sans-abrisme (Trois au maximum) ?
3. Quelles ont été les principales réalisations et les principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la « Campagne des 13 Maisons » (Quatre maximum) ?
4. Quelles sont les principales actions de l'AIC en faveur des personnes et des familles touchées par le sans-abrisme (Trois au maximum) ?

En général

1. Parmi les effets de la pandémie, quels sont ceux qui ont eu un impact direct sur la migration, la traite des êtres humains et le sans-abrisme (Six au maximum) ?
2. Quels sont les liens détectés entre la migration, la traite des êtres humains et le sans-abrisme (Six au maximum) ?

